**ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE**

* 1. **Contexte général**

Haïti est le pays le plus pauvre de l’hémisphère occidental, d'après l'indice de développement humain des Nations Unies. Environ 59 pour cent des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont 27 pour cent sous la pauvreté absolue de 1.25 dollars des E.U. par personne par jour[[1]](#footnote-1). Bien que la population soit à moitié rurale, plus de 50% de l’offre alimentaire nationale provient des importations et de l’aide alimentaire.

En effet, le pays reste fragile face aux désastres naturels. L’impact dévastateur de multiples catastrophes récentes : le tremblement de terre du 12 Janvier 2010, l’épidémie de choléra et les cyclones dévastatrices (Sandy et Isaac en 2012 ; Gustav et Hanna et Ike en 2008) sont révélateurs de plusieurs décennies d’instabilité politique et d’une absence d’initiatives socio-économiques et environnementales qui ont laissé un grand nombre d’Haïtiens dans une situation de grande pauvreté.

L’année 2013 n’a pas connu de désastres naturels majeurs dans plusieurs Département du pays; ce qui a permis à une grande partie de la population de retrouver leur sécurité alimentaire. Malheureusement cette amélioration de la production agricole nationale a été de courte durée parce que depuis mars 2014, une partie important du pays est régulièrement frappé par une sécheresse prolongée, due à *El Niño*. Ainsi, en octobre 2015, la dernière carte IPC (CNSA et Fewsnet, octobre 2015), qui couvre la période d’octobre à décembre 2015, montre que 37 communes sont en phase 3 (crise alimentaire) avec 560000 personnes en insécurité alimentaire aigué.



Cette situation de crises alimentaires répétitives est attribuable à une combinaison de facteurs dont les plus importants sont : (1) une insuffisance d’intrants agricoles de base et d’infrastructures de production; (2) une réduction de la taille des exploitations familiales conduisant à une forte pression sur les ressources naturelles et l’environnement, (3) des catastrophes naturelles aggravées par les changements climatiques, (4) environ 85% de bassins versants dégradés et à relief accidenté avec une faible couverture végétale qui expose les sols à l’érosion, (5) une faiblesse des services de suivi/encadrement des producteurs.

Dans ce contexte, il est primordial d’apporter une réponse rapide aux besoins de la population affectée mais aussi des solutions durables au problème de l’insécurité alimentaire à travers des activités productives qui puissent générer des revenus familiaux afin de réduire la pauvreté des familles en milieu rural. Le plus crucial étant de parvenir à augmenter la production agricole nationale pour contribuer significativement à une demande alimentaire sans cesse croissante pour une population avec un pouvoir d’achat limité dans un contexte environnemental fortement dégradé.

* 1. **Contexte sectoriel**

Malgré les contraintes qui limitent le développement de l’agriculture en Haïti, le secteur agricole représente un apport économique important, contribuant pour environ 25% au Produit Intérieur Brut (PIB)[[2]](#footnote-2). Plus de 90% des agriculteurs pratiquent une agriculture familiale sur de petites exploitations agricoles (moyenne de 1,5 ha par ménage) et la plupart d’entre eux n’ont pas accès aux intrants agricoles de base, dont les semences de bonne qualité.

En effet, le secteur semencier d’Haïti accuse une faiblesse sur tous les maillons de la filière que ce soit au niveau des services étatiques, placés en amont, qu’au niveau des producteurs privés, situés en aval de la filière semencière. Cette situation est due, en partie, à un manque d’une politique semencière et d’un fond national d’investissement dans le secteur semencier. Ainsi, la plupart des agriculteurs sèment des graines/plants de qualité douteuse achetés sur les marchés locaux et/ou prélever sur les récoltes précédentes, ce qui leur donne de faibles rendements par rapport au semis de semences de bonne qualité.

D’après les estimations du Service National Semencier (SNS)[[3]](#footnote-3), les besoins du pays en semences pour couvrir les différentes campagnes agricoles annuelles se situent autour de 23100 tonnes : 7900 tonnes de semences de Haricot, 1400 tonnes de semences d’autres légumineuses (pois congo, pois de souche et pois inconnu), 4800 tonnes de semences de riz, 7500 tonnes de semences de maïs et 1500 tonnes de semences de sorgho. Pour les cultures à multiplication végétative, les besoins annuels sont estimés à 430 millions de boutures de manioc, 880 millions de boutures de patate douce, 1125 tonnes de mini-sets d’igname, 250 millions de rejets de bananier. Malheureusement, compte tenu de la faiblesse de la filière semencière, la production nationale de semences et matériel végétal de qualité ne couvre que moins de 10% de tous ces besoins.

Partant du postulat que la bonne semence contribue à près de 25% dans les facteurs déterminant les niveaux de rendements des cultures, l’amélioration de la disponibilité et de l’accessibilité des semences en faveur des agriculteurs familiaux contribue à l’augmentation de la productivité des cultures et l’initiation d’une agriculture intensive et commerciale ; ce qui stabilise de leur sécurité alimentaire et augmente leurs revenus. D’où l’importance de ce projet de renforcement de la filière semencière du pays à travers un appui institutionnelle aux services du MARNDR, en amont, et un renforcement des capacités du secteur privé, dont les Groupements de Production Artisanale de Semences (GPAS) œuvrant à proximité des agriculteurs, pour la création de petites entreprises semencières, en aval de la filière. Il est ainsi en cohérence avec les grandes lignes directrices des instances nationales, régionales et mondiales, à savoir :

* ***le Plan Stratégique de Développement d’Haïti (PSDH)*,** notamment Grand chantier 2 - Refondation économique ; Programme 2.2 - Moderniser et dynamiser l’Agriculture et l’Elevage, et Sous-programme 2.2.2: Faciliter l’accès au matériel et aux intrants agricoles ;
* ***le Programme triennal de relance agricole (PTRA 2013-2016):*** Objectif global « Contribuer à l’amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique d’Haïti » et en particulier avec ses objectifs spécifiques : (1) « Accroître la productivité agricole en vue de l’augmentation de l’autosuffisance alimentaire de son niveau actuel de 50% à un niveau de 60% et d’accroître le revenu des exploitations agricoles familiales » et (2) « Renverser le processus de dégradation des terres et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles en encourageant des pratiques appropriées… »;
* ***le Cadre stratégique intégré (CSI) du Système Nations unies en Haïti***, notamment le pilier Refondation économique, Résultat deux « la production et la productivité agricole, de l’élevage et de la pêche sont améliorées et l’emploi agricole augmenté à travers l’adoption de modes de gestion durable des ressources naturelles »;
* ***le Cadre stratégique FAO globale et ses Initiatives régionales,*** notamment le résultat 20103 - « Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des institutions publiques et privées, les organisations et les réseaux sont renforcées pour soutenir l'innovation et la transition vers des systèmes plus durables de production agricole » de **l’Objectif spécifique SO2** de la FAO « Rendre l’agriculture, la foresterie et la pèche plus productives et durables ». Il est également en cohérence avec le **résultat # 2 de l’initiative de la région** «Agriculture familiale et aménagement du territoire rural en Amérique latine et dans les Caraïbes» et la **Ligne Action 3 du Plan CELAC**;
* ***le Cadre Programme Pays FAO (CPP) 2013 – 2016,*** notamment le **Domaine Prioritaire 2 :** « Promotion des filières agricoles, des investissements privés et publics et des services agricoles ». La FAO, en tant qu’Agence spécialisée, est appelée à contribuer à l’augmentation de la production agricole et à la réduction de la dépendance à l’importation des produits agricoles, dont les semences;
* ***L’Objectifs de Développement du Millenium (ODM)***, notamment ODM 1 « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim » et 8 « Mettre en place un partenariat pour le développement ».

1. **JUSTIFICATION ET DEMARCHE DU PROGRAMME**
   1. **Problèmes/questions à aborder**

***Faiblesse des services du MARNDR responsable de la production de semences de pré-base et de base.*** Le Service National Semencier (SNS) est l’institution du MARNDR responsable du contrôle de la qualité des semences et du suivi-encadrement de toutes les étapes de la filière semencière, dont la production de semences élites (pré-bases et bases). En dépit de l’importance de l’agriculture, le SNS n’a pas suffisamment de ressources humaines et financières pour jouer efficacement son rôle régalien. D’où la nécessité d’un support technique et financier au SNS et à d’autres partenaires intéressés pour améliorer le système de contrôle de la qualité et de production de semences élite.

***Des GPAS non encore structurés pour une bonne gestion d’une entreprise semencière.*** Malgré que la plupart de GPAS possèdent un statut et règlement agréés avec un comité de gestion et un compte bancaire, leur manière de gestion des recettes issues de la vente groupée des semences reste individuelle. De plus, ils ne sont pas encore organisés en fédérations ou coopératives pour faire un achat groupé d’intrants et d’équipements agricoles et profiter des économies d’échelle pour obtenir de meilleurs prix. Il serait aussi plus facile à une fédération/coopérative de GPAS de mobiliser des fonds pour améliorer le système semencier de ses membres qu’à un seul GPAS.

***Faible disponibilité et accès aux semences et matériel végétal de plantation de qualité pour la plupart des agriculteurs haïtiens.*** Le manque de semences et matériel végétal de plantation de bonne qualité des variétés résilientes aux changements climatiques occasionne une forte diminution des rendements des cultures des agriculteurs familiaux. L’expérience de la FAO Haïti a montré qu’en milieu rural l’usage de semences de qualité déclarée augmente en moyenne de 30% le rendement des culture par rapport au semis des graines de qualité douteuse achetées aux marchés locaux ou prélevées sur la récolte précédente. D’où la nécessité de capitaliser l’expérience d’encadrement des GPAS en production et commercialisation de semences de qualité dans tous les Départements/communes du pays.

***Des familles rurales décapitalisées sans capacité de développer des mécanismes de résilience aux désastres naturels et d’accéder aux intrants agricoles de base***: La plupart des petits agriculteurs haïtiens n’ont aucune autre source de revenu que les récoltes provenant d’une agriculture familiale non résiliente aux désastres naturels. Ainsi, les catastrophes naturelles répétitives les plongent régulièrement dans des crises alimentaires aigues. La promotion des bonnes pratiques agricoles et des variétés résilientes aux changements climatiques demeure une voie prioritaire pour augmenter et stabiliser les rendements des cultures et la sécurité alimentaire des populations rurales. D’où l’importance de les vulgariser à travers des CEP et la vente de leurs semences de qualité à des prix subventionnés pour que les petits agriculteurs familiaux puissent en avoir accès.

***Des agriculteurs familiaux qui ne savent pas distinguer les semences de qualité des graines tout venants et qui sont méfiant à toute introduction de nouvelles espèces/variétés:*** La plus part des agriculteurs haïtiens ont l’habitude d’acheter les graines vendues au marchés locaux et de les utiliser comme semences au début de chaque saison culturale. Ils ne sont pas informés sur les sources d’approvisionnement des semences de bonne qualité ni sur leur plus-value. C’est pour cette raison qu’en même temps que le projet encourage la production de Semences de Qualité Déclarée[[4]](#footnote-4) (SQD), il doit faire leur promotion auprès des agriculteurs, clients potentiels, à travers des démonstrations dans des Champs Écoles Paysans (CEP) et des séances de formation et d’information lors des foires aux semences.

* 1. **Justification du projet**

Le renforcement de la filière semencière est parmi les actions prioritaires du Gouvernement. Ainsi, le MARNDR vient de confier à la FAO le projet « Appui à la relance du secteur semencier en Haïti » dont l’objectif est de formuler une politique semencière et les textes réglementaires qui définissent la vision globale du Gouvernement et planifient les investissements, à court et à long terme, dans le secteur semencier.

Il est aussi opportun de rappeler que la mise en place des GPAS dans les différents Départements du pays est une initiative du MARNDR en collaboration avec la FAO qui est vieille de plus d’une vingtaine d’années. La survie de ces groupements d’agriculteurs, malgré les nombreuses crises qui ont frappées le pays, est une preuve de leur acceptation dans le milieu rural à cause, entre autres, du rôle qu’ils jouent dans l’approvisionnement du secteur informel en semences. Ils constituent ainsi des organisations paysannes sur lesquels la mise en œuvre de la future politique semencière se basera pour arriver à approvisionner les agriculteurs familiaux du pays en semences de qualité. C’est pour cette raison que le renforcement de leur capacité reste nécessaire.

Une année après le tremblement de terre de janvier 2010, la FAO a redynamisé les actions d’appui aux GPAS pour la production et la commercialisation locale de semences de SQD afin de réduire l’impact négatif des distributions de semences importées sur la relance de l’économie et de la production agricole nationale. Pour le moment, une centaine de GPAS ont été déjà formés et encadrés. Ils ont une capacité de production d’environ 800 tonnes de semences par ans si toutes les conditions agro-écologiques sont réunies et s’ils ont accès aux semences de base. Cette expérience a montré que le renforcement des capacités des GPAS, œuvrant dans toutes les communes du pays, est la meilleure voie d’autonomisation du système de production et de sécurisation des semences à proximité des agriculteurs familiaux, dont une partie importante habite dans des communes difficile d’accès.

Cependant, la durabilité des actions des GPAS ne pourrait se concevoir sans un renforcement des services du MARNDR pour (1) la sélection de variétés performantes et climato-résilientes dont la semence est convoitée par les producteurs, (2) la production et l’approvisionnement du secteur privé en semences de base ainsi que (3) le contrôle de la qualité des semences. En effet, parmi les leçons apprises par la FAO, il y a un constat que lorsqu’on leur donne des semences de base, les GPAS ne peuvent maintenir leur pureté variétale que pendant 3 saisons culturales successives. Après ces générations, le risque d’avoir des semences constituées des mélanges variétaux est élevé surtout pour les cultures dont différentes variétés possèdent des graines/grains de forme et couleur identiques. D’où l’importance de leur approvisionner régulièrement en semences élites produites localement pour limiter les coûts exorbitants de leur importation dont la disponibilité au moment opportun n’est pas toujours garantie.

La gestion des recettes par les membres des GPAS reste individuelle. Pour certains GPAS, mieux organisés, chaque membre cotise 5% du montant issu de la vente de ses semences. Ces cotisations restent insuffisantes et ne permet pas aux groupements d’initier des actions d’amélioration de leur système de production et de commercialisation. C’est pour cette raison qu’ils ont besoin d’être formés et encadrés en gestion des entreprises agricoles, marketing et élaboration d’un plan d’affaires. Ils ont aussi besoin d’être organisés en fédérations ou coopératives constituées de plusieurs GPAS de la même commune ou du même département pour qu’ils puissent évoluer en entreprises semencières qui profitent des économies d’échelle.

Il arrive souvent que les GPAS n’arrivent pas à vendre leurs semences par manque d’actions de marketing et de visibilité. Le projet propose de diffuser auprès des clients potentiels des semences (ONG, services étatiques, etc.) une carte électronique qui montre les positions géographiques des GPAS, les noms et les adresses téléphoniques (et E-mail pour ceux qui en ont) de leurs responsables ainsi que les types de semences qu’ils ont produisent. Cette carte en cours d’élaboration par un autre projet financé par les fonds propres de la FAO (TCP/HAI/3503) sera régulièrement actualisée par ce projet.

En outre, la plupart des agriculteurs ne sont pas informés sur les sources d’approvisionnement des semences de qualité ni sur leur plus-value par rapport au semis des graines tout venant. D’autres agriculteurs plus pauvres n’arrivent pas à avoir l’argent de s’acheter des semences de qualité parce qu’elles coûtent relativement chères (environ le double du prix de la graine en période de semis), surtout lorsqu’il y a des catastrophes naturelles. C’est pour cette raison que le projet va initier des CEP de démonstration de l’impact positif du semis des SQD et de l’utilisation des variétés adaptées. De plus, pour permettre aux petits agriculteurs familiaux affectés par les catastrophes naturelles d’accéder aux SQD, des foires aux semences avec une vente des SQD à des prix subventionnés : entre 50 et 80% en fonction de l’impact de la catastrophe naturelle sur la production agricole. En même temps qu’elle améliore la production de ces ménages vulnérables, cette assistance semencière leur permettra de voir dans leur champs la plus-value de semer des SQD par rapport aux graines qu’ils avaient l’habitude d’acheter et de connaître les GPAS, fournisseurs de ces SQD dans leurs localités.

* 1. **Parties prenantes et bénéficiaires cibles**
* Les services concernés du MARNDR : SNS, FAMV, DDA et BAC.
* Les membres des GPAS appuyés en production de semences de qualité et formés en gestion d’entreprise semencière.
* 800 ménages bénéficiaires des vouchers subventionnés pour s’acheter des SQD.
* Les ONG locales, partenaires de la FAO, qui seront associées dans la mise en œuvre des activités à travers des protocoles d’accord.
* Les communautés rurales habitant dans les zones ciblées par le projet qui seront les bénéficiaires, en bout de chaine, des systèmes améliorés de sélection et de multiplication des semences et matériel végétal à leur proximité.

Les interventions du projet couvriront principalement les Départements d’Artibonite, Sud, Ouest, Centre et Nippes. Mais, il y aura un échange de semences et matériel végétal de plantation avec les GPAS d’autres départements comme le Nord-ouest, Grande Anse et Sud-est couverts par d’autres projets. Pour une bonne coordination des actions, les communes exactes d’intervention du projet seront définies en collaboration avec les services décentralisés du MARNDR (Directions départementales Agricoles et BAC).

* 1. **Travaux antérieurs et connexes**

La FAO a commencé ses opérations en Haïti en 1977 avec des interventions sur l’amélioration de la sécurité alimentaire, l'éducation nutritionnelle, la gestion durable des ressources naturelles, la gestion des risques de catastrophes, y compris la réponse d'urgence pour restaurer les capacités de production des agriculteurs affectés par les désastres naturels. En particulier, en Haïti, la FAO a développé une expérience dans la construction de la résilience des moyens de subsistance des agriculteurs par le biais des programmes de gestion des bassins versants, de bonnes pratiques agricoles et de production de semences de qualité déclarée.

Actuellement, la FAO dispose d'un portefeuille de 10 projets, dont les plus importants sont :

1. Le projet TCP/HAI/3403 « *Appui au MARNDR pour la mise en œuvre du Programme triennal de relance agricole »*, financé par la FAO (454000 USD).
2. le projet GCP/HAI/027/LDF « *Renforcer la résilience aux changements climatiques et réduction des risques des catastrophes en agriculture pour améliorer la sécurité alimentaire en Haïti après le séisme (2727000 USD) »,* financé par le GEF (Global Environmental Fund) ayant l’objectif de renforcer la résilience aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes dans le secteur agricole pour améliorer la sécurité alimentaire des populations. Pour rester en concordance avec l’objectif du projet GEF, la présente initiative de projet voudrait faire la promotion des variétés et des systèmes agro-écologiques adaptés en Haïti à travers la coopération et l’échange d’expériences avec les institutions brésiliennes déjà avancées en la matière.
3. Le projet OSRO/HAI/403/UK ayant l’objectif de renforcement de la résilience de l’agriculture familiale dans le Département de Grande Anse, *« Family Farmer Resilience in the Grande Anse Department of Haiti »,*  qui vient d’être financé par DFID pour un montant de 2448600 USD.
4. Le projet TCP/HAI/3503*« Renforcement des capacités de production et de commercialisation de semences de qualité auprès des agriculteurs familiaux »,* financé par les fonds propres de la FAO (235000 USD) qui sert de transition entre le projet OSRO/HAI/302/BRA suspendu par manque de fonds et le présent projet HRF. Il s’investi plus dans l’amélioration de la structuration et de l’organisation des GPAS ainsi que leur système de commercialisation des semences. Ses activités seront poursuivies par le présent projet.
5. Projet TCP/HAI/3502 de *« Développement et de transformation de la filière lait en Haïti »*, financé par la FAO (309000 USD) qui sert aussi de transition entre un ancien projet et le nouveau projet HRF en préparation. Il encadre des associations d’éleveurs, qui gèrent des laiteries construites par un précédent projet, en transformation et commercialisation du lait et de ses produits dérivés.
6. Le projet *: « Appui à la relance du secteur semencier »* -UTF/HAI/033/HAI (502850 $EU), financé par le Gouvernement (dans le cadre d’un programme de la Banque interaméricaine de développement), avec trois produits attendus : (a) la formulation d’une politique et une stratégie semencière nationale assortie d’un plan programmatique pour le développement du secteur ; (b) la définition d’un cadre juridique et réglementaire régissant les activités liées à la production, la commercialisation, le contrôle de la qualité et la certification des semences et plants ; (c) la mise en place d’un schéma de contrôle et de certification des semences au sein du MARNDR et le renforcement des capacités techniques nationales de contrôle et de certification des semences.
7. Trois projets financés par l’Union Européenne :

* Le projet GCP/HAI/030/EC « *Amélioration de la sécurité alimentaire dans le département du Nord-Est (Composante FAO du Programme OMD : 5,148,003$)* » qui vise l’amélioration de la sécurité alimentaire dans les départements du Nord-Est par la création d’opportunités viables et durables en faveur des producteurs, par l’augmentation en quantité et en qualité des produits du système de commercialisation local, et par l’amélioration des conditions nutritionnelles et sanitaires des femmes et des enfants.
* Le projet GCP/HAI/031/EC *« Assistance technique et institutionnelle au Programme d'appui à la Gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Haïti (1088000 USD».*

D’autres projets concentrent en grande partie leurs interventions sur la réponse d’urgence aux besoins des familles affectées par les catastrophes naturelles, particulièrement la sécheresse dans le Nord-ouest et le Sud-est. Ils apportent une assistance semencière aux familles rurales affectées et renforcement leurs capacités en éducation nutritionnelle et hygiène alimentaire.

* 1. **Avantage comparatif de la FAO**

La FAO est une agence des Nations Unies spécialisée ayant le mandat d’aider les Gouvernements dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans le secteur semencier, la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO (AGPM) a développé un certain nombre de documents et guides de référence pour aider les pays à la mise en œuvre d’une filière semencière durable. Dans plusieurs pays en voie de Développement, elle a aussi contribué à la formulation d’une politique semencière adaptée à leur contexte. La FAO a acquis une longue expérience dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des projets d’appui institutionnel et de renforcement des capacités des structures associatives pour le développement de petites entreprises semencières.

Depuis 1995, la FAO et ses pays membres ont mis en place un système de production de semences de qualité déclarée (SQD) pour permettre aux pays en développement de faire le meilleur usage de ressources techniques limitées tout en assurant un niveau de qualité satisfaisant des semences. Ce système améliore, en plus, les compétences techniques dans le secteur semencier et aboutir à terme à une plus grande efficacité et à l’expansion du secteur privé dans la production et la commercialisation de semences et du matériel végétal de qualité.

Partant de cette expertise, en collaboration direct avec les services décentralisés du MARNDR, la FAO Haïti exécute, depuis 2008, un programme d’amélioration du système local de production de SQD au niveau des communautés rurales par le renforcement de la capacité opérationnelle des GPAS. Ainsi, pendant les quatre dernières années, la FAO a exécuté un programme d’appui et d’encadrement d’une centaine de GPAS qui ont produit et commercialisé environ 3400 tonnes de semences d’une vingtaine de variétés améliorées de diverses cultures vivrières. Pour le moment, ces GPAS constituent la principale source d’approvisionnement en semences de qualité des commerçants privés, des institutions étatiques et des ONG nécessiteux.

En outre, la FAO a développé avec plusieurs gouvernements des pays en voie de développement l’approche «Champs Écoles Paysans (CEP)». Il s’agit d’une méthode participative qui oriente les agriculteurs dans leur analyse des contraintes à la réussite de leurs activités de production ainsi que la recherche et le choix des solutions adaptées au contexte dans lequel ils se trouvent. Le Gouvernement haïtien et la FAO ont adopté cette approche pour la vulgarisation de nouvelles cultures et/ou variétés, des techniques d’aménagement des bassins versants et des pratiques agricoles résilientes aux risques de désastres naturels. L’approche CEP sera particulièrement appropriée pour la vulgarisation de nouvelles variétés, des SQD et de bonnes pratiques agricoles adaptées au contexte d’Haïti.

L’expertise de la FAO a déjà obtenu des résultats appréciés aussi bien par le MARNDR que par d’autres intervenants dans le domaine. Ainsi, le MARNDR vient de confier à la FAO l’exécution d’un projet (UTF/HAI/033/HAI) qui a l’objectif de contribuer à la formulation d’une politique et stratégie semencière, de son plan programmatique et d’un projet de loi semencière ainsi qu’au renforcement des capacités du personnel du SNS. Ce projet de renforcement des capacités des GPAS les préparent à devenir, à long terme, de petites entreprises semencières qui constitueront la base de développement d’une filière semencière lors de la mise en œuvre de cette politique semencière.

1. **CADRE DU PROJET**

L'objectif global du TCP est de contribuer aux atteintes du PTRA 2013-2016 en améliorant la productivité agricole et le revenu des exploitations agricoles familiales par le renforcement des capacités des GPAS afin qu’ils améliorent leur système de production et de commercialisation des semences de qualité déclarée (SQD).

* 1. **Impact attendu du projet**

Ce projet aura un impact sur l’amélioration des moyens de vie des populations rurales ciblées suite à l’augmentation de la productivité de leurs cultures par l’usage de semences/matériel végétal de bonne qualité ainsi que la promotion des espèces et variétés intégrées dans des système agro-écologiques adaptés et résilients aux aléas climatiques. Il contribuera aussi à la diminution des importations de semences par la promotion de l’entreprenariat pour la relance de la production locale des semences que ce soit les semences élites (de pré-base et de base) et les semences commerciales vendues aux agriculteurs.

La promotion de l’entreprenariat pour la relance de la production et la commercialisation locale de semences de pré-base et de base contribuera à alléger la dépendance du pays à l’achat de semences élites chez des fournisseurs étrangers qui coutent chères (en devises) et ne sont pas toujours disponibles au moment opportun pour respecter la période de semis.

La résilience des systèmes semenciers des populations des communes bénéficiaires des actions du projet aux désastres naturels sera améliorée par (1) l’acquisition des GPAS des équipements de stockage et de sécurisation des semences ainsi que leur adoption de bonnes pratiques agricoles adaptés à leurs zones d’exploitation ainsi que (2) l’accès aux semences de variétés résilientes aux changements climatiques.

* 1. **Résultats attendus du projet**

*Résultat 1 : Les services habilités du MARNDR sont renforcés pour assurer leur rôle régalien*

1. Deux essais variétaux sont installés et suivi par la FAMV sous la supervision de l’expert international de la FAO. Ils donnent des résultats qui montrent les variétés les plus performantes et adaptées;
2. Sous la supervision du SNS qui assure l’inspection des champs et le contrôle de la qualité des semences, les fermes agricoles étatiques et privés, sélectionnées pour leur professionnalismes, produisent et commercialisent 21 tonnes de semences et 1,8 boutures de pré-base et/ou de base (en fonction de la catégorie des semences de départ) de différentes cultures: haricot, maïs, sorgho, pois congo, manioc et patate douce. Les variétés dont les semences seront multipliées seront choisies en collaboration avec le SNS en tenant compte des besoins prioritaires et de la disponibilité des semences de souche et/ou de pré-base.
3. Le SNS assure l’inspection de parcelles de production de semences, le contrôle de la qualité des semences et la formation des membres des GPAS.

*Résultat 2: La capacité opérationnelle des GPAS et du personnel des BAC est renforcée*

1. Trois cent (300) membres de 20 GPAS et les agronomes des BAC concernés maitrisent et pratiquent les techniques de production, de conditionnement et de stockage de semences et matériel végétal de qualité déclarée ainsi que les bonnes pratiques agricoles grâce aux formations réalisées par le projet.
2. La capacité de 60 membres des comités de gestion des 20 GPAS (3/GPAS) partenaires du projet est renforcée en planification et gestion d’entreprise, en bonnes pratiques ainsi qu’en formulation de microprojets et gestion de microcrédits.
3. Pendant la durée du projet, les GPAS partenaires produisent 300 tonnes de SQD de céréales (maïs et sorgho) et légumineuse (haricot et autres pois) ainsi que 1,8 millions de boutures de patate douce et de manioc.
4. Le système de conditionnement et de sécurisation des semences des GPAS est amélioré par leur acquisition des équipements de stockage et de matériels de conditionnement des semences : chaque GPAS recevra 3 silos de stockage d’une capacité totale de 1500 kg, 600 petits sacs d’emballage (de capacité de 10 kg équivalent à 4 marmites adaptés à la capacité d’achat des agriculteurs) pour la commercialisation des semences et 4 bâches plastiques pour le séchage des semences.

*Résultat 3: Les SQD sont vulgarisées et l’accès aux SQD des ménages vulnérables de la zone d’action du projet est amélioré*

1. Un facilitateur de chaque GPAS est formé sur les techniques d’animation des Champs Écoles Paysans (CEP). Il vulgarise les nouvelles variétés, les techniques de production des SQD et les bonnes pratiques agricoles à travers les CEP.
2. Trois (3) foires aux semences sont organisées pour faire la promotion des SQD produites par les GPAS et permettre aux petits agriculteurs familiaux d’en acheter à des prix subventionnés (50 à 80%).
3. La production agricole de 800 agriculteurs vulnérabilisés par les aléas naturels est relancée et augmentée d’environ 10 à 20% grâce aux SQD de qualité échangés contre des vouchers subventionnés dans les foires aux semences. Ces bénéficiaires expérimentent dans leurs champs la valeur ajoutée de semer des SQD à la place des graines tout venants.
   1. **Durabilité**

L’approche « filière » proposée par le projet vise la durabilité des actions en mettant en avant le renforcement de la capacité technique, institutionnelle et organisationnelle des services décentralisés du MARNDR pour faciliter leur appropriation et la pérennisation des actions. L’exécution du projet sera aussi guidée par une approche participative qui implique et responsabilise tous les acteurs de la filière semencière (SNS, FAMV, DDA, BAC, Fermes agricoles, GPAS et autres acteurs privés) dans la mise en œuvre des activités. Cela permettra au personnel des institutions locales de maîtriser facilement les techniques et les approches développées par le projet (CEP, semences de qualité déclarée, vouchers, équité des genres, bonnes pratiques agricoles, etc.) afin de poursuivre l’encadrement des GPAS et des producteurs privés tout en prenant en compte des besoins des petits agriculteurs familiaux.

La relance des activités de sélection variétale au sein des institutions/universités locales ainsi que leur intégration dans le circuit de coopération et d’échange d’expérience avec les institutions de recherche agricole régionales et internationales conduira, à long termes, à la sélection et à la diffusion d’espèces/variétés adaptées aux conditions agro-écologiques d’Haïti; ce qui réduira les pertes de récoltes régulièrement enregistrées par les agriculteurs en cas d’aléas climatiques et de désastres naturels et augmentera, par conséquent la production agricole familiale et la diversité variétale.

La production locale et la disponibilité des semences de pré-base et de base contribueront à l’amélioration de la qualité des semences produites, en amont, par les GPAS et d’autres fermes privées tout en réduisant significativement les importations couteuses en devise des semences élites dont la disponibilité en période de semis n’est jamais certaine.

Le renforcement de la capacité opérationnelle des GPAS à travers les séances de formation, l’amélioration de leurs équipements/matériels de conditionnement et de stockage des semences ainsi que l’animation des «Champs Écoles Paysans» sur des thèmes variés conduiront à un certain niveau d’autonomie de la production semencière au niveau local grâce à l’amélioration de leur situation économique et à la sécurisation des semences. L’expérience de la FAO a montré qu’à long terme, certains de ces GPAS évoluent en petites entreprises semencières qui entretiennent en permanence le système local de production et de commercialisation des semences et matériel végétal de qualité.

L’usage de vouchers subventionnés dans des foires aux semences et l’animation de « Champs Écoles Paysans (CEP) » contribueront à la promotion des SQD produites par les GPAS en les diffusant auprès des petits agriculteurs familiaux, en démontrant leur plus-value par rapport aux grains tout venants habituellement semés et en nouant des liens entre les GPAS et leurs clients potentiels au sein de leurs zones d’action.

L’assistance en semences aux ménages dont les cultures sont affectées par des aléas naturels par leur dotation de vouchers subventionnés les épargnera d’une longue dépendance à l’aide alimentaire directe et leur permettra de rétablir rapidement leurs mécanismes traditionnels d’échange et de diffusion de semences et matériel végétal dans leur localité. Cette intervention est d’autant plus importante que, d’après le dernier rapport du CNSA (octobre 2015), environ 560000 personnes souffrent d’une insécurité alimentaire causée par une longue période de sécheresse qui a affecté la productivité de leurs cultures. Pour des raisons d’équité, cette frange pauvre de la population rurale a besoin d’être assisté en intrants agricoles de base afin qu’elle puisse rétablir sa propre disponibilité alimentaire et ainsi être éligible pour participer aux initiatives offertes par d’autres actions de développement.

En outre, les activités et les résultats du projet seront capitalisés de façon durable par les services décentralisés du MARNDR et d’autres intervenants dans le secteur semencier. Les actions du projet seront aussi renforcées par la mise en place d’une politique et législation semencière en cours de formulation par un autre projet financé par le MARNDR et exécuté par la FAO (UTF/HAI/033/HAI). Le présent projet mettra à la disposition du MARNDR l’expertise de son personnel pour contribuer à l’équipe de formulation de cette politique semencière et d’un cadre juridique qui réglemente la production et la commercialisation de semences en Haïti et à la formation du personnel du SNS sur l’homologation des variétés ainsi que l’analyse et la certification des semences.

* 1. **Risques et hypothèses**

| **Risques** | **Stratégies d’atténuation** |
| --- | --- |
| Instabilité politique et niveau d’insécurité élevé | Approche participative qui associe les communautés et les autorités techniques et administratives locales. Respect des principes de sécurité exigés par les Nations Unies. |
| Courte durée du projet | 1. Capitalisation des actions antérieures de la FAO dans le même secteur. 2. Renforcement des capacités des acteurs locaux pour qu’ils s’impliquent efficacement dans la mise en œuvre des actions du projet. |
| Non adhésion de toutes les parties prenantes et acteurs locaux | 1. Approche participative suivi par le projet 2. Animation des CEP 3. Le personnel du SNS du MARNDR a été associé dans la formulation ce projet. |
| Désastres naturels qui affectent les cultures | Le projet privilégiera les variétés résilientes aux changements climatiques. Formation des GPAS sur les bonnes pratiques agricoles adaptées à la réduction des risques de désastres naturels. |
| Manque de nouvelles variétés et de semences et matériel végétal élites (souche et pré-base). | Collaboration déjà établie entre FAO, FAMV et le projet AKOSAA avec les institutions régionales et internationales de recherche agricoles pour l’acquisition de nouvelles variétés et de semences élites. |

1. **DISPOSITIONS PRISES POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION** 
   1. **Cadre institutionnel et coordination**

Avant la formulation de ce projet, la FAO a associé les services concernés du MARNDR dans l’identification des activités prioritaires en tenant compte des actions d’autres intervenants dans le secteur semencier. Il ressort de ces rencontres préliminaires que la filière semencière mérite d’être renforcée à travers (1) un appui institutionnel du MARNDR pour la relance de la recherche agricole, la production de semences de pré-base et de base ainsi que le contrôle de la qualité et (2) un renforcement de la capacité opérationnelle des GPAS pour qu’ils évoluent vers de petites entreprises semencières locales. À cause de l’impact négatif des catastrophes naturelles répétitives, dont la sécheresse qui a affecté la plupart des communes du pays, il s’avère aussi nécessaire que ce projet alloue une petite partie de son budget (40000 USD) à l’assistance semencière aux petits agriculteurs affectés par l’usage de vouchers subventionnés leur permettant d’avoir accès aux semences de qualité déclarée dans des foires aux semences.

Le MARNDR assurera la coordination du projet. Ainsi, au début du projet, il désignera un Coordonnateur National du Projet (CNP) qui travaillera en étroite collaboration avec l’Unité de gestion des activités du projet mis en place par le Représentant de la FAO et supervisée par un expert international en production de semences et sélection variétale. La supervision générale du projet sera assurée par un comité de pilotage composé du Directeur du SNS, du Coordinateur National du Projet, du Représentant de la FAO en Haïti, de l’expert international responsable de l’unité de gestion du projet et d’un représentant du Fond de Reconstruction d’Haïti (FRH).

La FAO sera responsable de la mise en œuvre du projet en étroite collaboration avec les deux ministères partenaires. L’Unité de gestion des activités du projet sera constitué de : (1) un expert international spécialisée en sélection variétale et production de semences qui assurera la supervision de toutes les activités; (2) un consultant national agronome spécialisé en production de semences et suivi/encadrement des structures associatives, (3) un consultant national spécialisé en CEP et organisation des foires aux semences ainsi que (4) un consultant national spécialisé en agroéconomie pour l’encadrement des GPAS sur la structuration et la commercialisation. En outre, trois techniciens agronomes, résidant dans les différents Départements (Sud, Nippes et Artibonite), feront le suivi/encadrement de proximité des activités du projet en collaboration directe avec les DDA et les BAC. L’encadrement des GPAS d’autres départements sera fait par des techniciens recrutés par d’autres projets de la FAO. En outre, le projet profitera de l’expertise du personnel de la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO (AGPM) qui apportera son appui technique tout au long du projet.

Les activités du projet seront intégrées dans les interventions d’autres projets de la FAO et d’autres partenaires dans les Départements concernés. La FAO a déjà l’habitude de participer aux réunions des tables sectorielles de coordination de tous les intervenants dans le domaine de la sécurité alimentaire organisées par les directeurs DDA. Au niveau communal, les équipes de la FAO maintiennent une étroite collaboration avec les Bureaux Communales Agricoles (BAC) du MARNDR pendant la mise en œuvre des activités des projets.

* 1. **Stratégie et méthodologie qui seront utilisées**

L’intervention du projet sera guidée par :

**(i)** Une approche « filière » qui (a) renforce la capacité institutionnelle du MARNDR pour mieux coordonner et jouer son rôle régalien de recherche agricole, de sélection de nouvelles variétés, de production de semences de pré-base/base et de suivi-encadrement rapprochés des producteurs, en amont ; et (b) appuie le secteur privé pour la production et la commercialisation des semences de qualité déclarée, en aval de la filière semencière;

**(ii)** Une approche participative et inclusive d’appui aux groupements de petits producteurs agricoles, notamment l’approche « Champs Écoles Paysans (CEP) » pour renforcer leur capacité opérationnelle, avec une attention particulière aux aspects genre (entre 40 et 50% des bénéficiaires seront des femmes) et emploie des jeunes;

**(iii)** Une approche de recherche développement agro-écologique dans le cadre de la sélection de variété adaptées aux changements climatiques et la nécessité d’utiliser des bonnes pratiques agricoles dont l’agriculture de conservation.

*Résultat 1 : Les services habilités du MARNDR sont renforcés pour assurer leur rôle régalien*

1. La FAO Haïti collabore déjà avec la FAMV et le projet AKOSAA, supervisé par l’Université Laval, pour nouer des liaisons étroites avec des institutions régionales et internationales de recherche agricole qui facilitent l’acquisition de nouvelles espèces et variétés adaptées aux conditions agro-écologiques d’Haïti. Après l’acquisition de nouvelles variétés, des protocoles d’accord entre la FAO et la FAMV seront signés pour l’installation et le suivi des essais variétaux avec les variétés locales comme témoin. Le projet AKOSAA installera aussi des essais parallèles en cas de besoin pour une comparaison des résultats. Un expert de la FAO en sélection variétale et production de semences de qualité apportera son appui technique pour l’élaboration des plans d’installation des essais et des fiches de collecte des données ainsi que l’analyse et l’interprétation des résultats.
2. La FAO signera aussi un protocole d’accord avec des fermes agricoles étatiques et, au besoin, des fermes des privés expérimentés pour la production de semences et du matériel végétal de pré-base et/ou de base. Le budget issu de la vente des semences et matériel végétal servira ensuite de fond de roulement à ces fermes pour poursuivre les activités. Cette activité sera supervisée conjointement par le SNS et la FAO.
3. La collaboration avec le SNS pour l’inspection des parcelles de production de semences de qualité déclarée des GPAS, l’organisation des formations des GPAS et le contrôle de la qualité des semences aux stocks sera maintenue.
4. Une carte électronique qui répertorie tous les adresses des GPAS et de leurs responsables ainsi que le type de semences qu’ils produisent est en cour d’élaboration par un spécialiste en GIS financé sur un projet des fonds propres de la FAO (TCP/HAI/3503). Elle sera actualisée et diffusée auprès de tous les intervenants dans le secteur semencier au début de chaque saison culturale. Deux consultants agronomes de la FAO et deux cadres du SNS seront formés pour faire cette actualisation de la carte et y ajouter toutes les informations nécessaires.

*Résultat 2: La capacité opérationnelle des GPAS et des BAC est renforcée*

1. Identification des GPAS

Les nouveaux GPAS seront identifiés par les BAC et les DDA en collaboration avec les techniciens agronomes de la FAO responsables de l’encadrement rapproché des agriculteurs dans les départements concernés. Les critères de choix des GPAS partenaires sont les suivants : (1) avoir des membres ayant déjà une expérience antérieure en production de semences et manifestant la volonté d’améliorer cette activité; (2) avoir au moins 4 hectares de terres agricoles allouées à la production de semences ou matériel végétal de qualité; (3) accepter l’inspection des parcelles de production et le contrôle de la qualité des semences par les inspecteurs du SNS; (4) accepter de suivre les bonne pratiques de prévention des risques de désastres naturels et de protection de l’environnement; (5) respecter les principes de l’équité du genre: avoir des femmes ou filles parmi les membres ; (6) avoir un statu et un règlement du GPAS, un compte bancaire du GPAS et un comité de gestion élu; (7) designer des membres qui participeront aux différentes formations organisées par le projet.

1. Renforcement des capacités des GPAS et des agronomes des BAC

Juste après l’identification des GPAS, 15 membres de chaque GPAS seront formés par le personnel du SNS, en collaboration avec les consultants de la FAO, sur les techniques de production, protection, conditionnement et conservation des semences de qualité déclarée ainsi que les pratiques agricoles adaptées à la prévention et la gestion des risques de désastres naturels. Ensuite, les membres de leurs comités de gestion (3 membres/GPAS) seront formés sur les outils de gestion d’une entreprise agricole, le marketing et le business plan, la formulation de microprojets et la gestion des microcrédits par une firme privée sélectionnée sur base de sa compétence dans le respect des procédures de la FAO.

Un Consultant national de la FAO organisera des séances de formation des agronomes des BAC et de la FAO pour les préparer à devenir des formateurs sur l’approche participative « Champs Écoles Paysans (CEP) » utilisée pour la vulgarisation des techniques innovantes auprès des petits producteurs. Chaque GPAS désignera un membre qui sait lire et écrire pour qu’il soit formé comme facilitateur qui animera les CEP en faveur d’autres membres et des populations voisines.

Des fiches techniques et des documents de formation rédigés en créoles seront donnés aux participants à ces formations.

1. Appui/encadrement des GPAS partenaires pour la production de semences de qualité.

Au début du projet, la FAO achètera des semences/matériel végétal de base qu’elle prêtera au GPAS pour servir de matériel de base pour initier leur système de SQD. Ensuite, elle signera des protocoles d’accord avec quelques GPAS choisis sur base de leur expérience pour la production des SQD de 1ère génération (SQD1). Dans ces protocoles d’accord, il sera stipulé qu’après la récolte, la FAO récupérera auprès de chaque GPAS l’équivalent des semences prêtées plus une quantité de SQD calculée en fonction du taux de multiplication de la culture concernée : 20% des semences produites pour le haricot, 10% pour le pois congo et pois de souche, 5% pour le maïs et le sorgho et 20% des boutures/mini-sets pour le manioc et la patate douce. Les semences et matériel végétal récupérées par la FAO seront ensuite donnés à d’autres membres de GPAS qui signeront des protocoles d’accord pour la production de semences et matériel végétal de SQD 1. La FAO récupérera une partie des SQD1 pour qu’elles soient à nouveau multiplier et générer une quantité élevée de semences de qualité déclarée de deuxième génération (SQD 2). Les semences et matériel végétal de qualité déclarée non récupérées par la FAO seront librement vendues par les GPAS sur les marchés locaux, dans des foires aux semences, des boutiques d’intrants et/ou auprès d’autres acteurs du sous-secteur semencier (ONG et autres).

1. Amélioration des techniques de conditionnement, stockage et commercialisation des semences des GPAS.

Pour améliorer les conditions de conditionnement, de stockage et de commercialisation des semences le projet prévoit de doter à chaque GPAS du matériel/équipement composé de : 3 silos d’une capacité totale de stockage de 1,5 tonnes de semences (500 kg/silo), 4 bâches de séchage et 600 sacs d’emballage d’une capacité de 10 kg (4 marmites) adaptée au pouvoir d’achat des semences des agriculteurs familiaux, clients potentiels.

*Résultat 3: Les SQD sont vulgarisées et l’accès aux SQD des ménages vulnérables de la zone d’action du projet est amélioré.*

1. Animation des CEP

Sous la supervision des agronomes de la FAO et des BAC, les facilitateurs issus des GPAS feront un diagnostic participatif auprès de la population pour choisir les thèmes prioritaires du secteur semencier et des bonnes pratiques agricoles autour desquels seront animés les CEP. Ils installeront ensuite les CEP. Les CEP vont progressivement s’étendre dans d’autres localités au fur et à mesure que le nombre de facilitateurs formés sur terrain par les agronomes de la FAO et des BAC augmentera. Noter que la FAO a déjà identifié un ensemble de bonnes pratiques agricoles pour la production de semences de qualité et la réduction des risques de désastres naturels dans le secteur agricole. Il ne reste qu’à les systématiser et transmettre le savoir-faire aux agriculteurs à travers les CEP.

1. Organisation des foires aux semences

Le choix des communes qui bénéficieront de cette assistance semencière sera fait sur base de la classification de l’IPC, en phase d’insécurité alimentaire, supervisée par la CNSA. Les communes en phase III de la zone d’action du projet seront prioritaires. Le choix des ménages bénéficiaires des vouchers subventionnés tiendra compte de l’ampleur des dégâts causés par les désastres naturels sur leurs cultures. Il s’agit d’une intervention d’urgence prévue dans le projet pour des raisons d’humanité et d’équité afin de répondre rapidement aux besoins en semences, souvent exprimés par les petits agriculteurs familiaux sans moyens de développer des mécanismes de résilience en cas d’aléas climatiques.

L’assistance sera donné sous forme de bons d’achat (vouchers), subventionnées entre 70 et 80%, que les bénéficiaires échangeront contre des SQD vendus par les GPAS et les autres producteurs privées dans des foires aux semences organisées par le projet. Il s’agit de marchés spéciaux occasionnellement organisés en vue d’assister en SQD les ménages vulnérables. Les partenaires sont des organisations sans but lucratifs sélectionnées dans le respect des procédures de la FAO, suite à un Appel d’offres ouvert à toutes les entités admissibles ayant des interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire dans les Départements ciblés. Avant l’organisation des foires aux semences, leur personnel est formé par un consultant de la FAO sur la méthodologie à utiliser. Les vouchers proviennent de la FAO.

Les critères de ciblage des ménages vulnérables, élaborés par la FAO et ses partenaires en sécurité alimentaire (CNSA, PAM, ONG, etc.), seront expliqués aux autorités techniques et administratives locales par les partenaires. Un comité de ciblage, mis en place conjointement par l’administration locale (CASEC et ASEC), le partenaire, la DDA et le BAC concerné, travaillera en collaboration avec les organisations communautaire de base (OCB) pour identifier les ménages vulnérables et les vendeurs de SQD. Après la confection de la première liste des bénéficiaires, le comité la soumettra à la communauté locale pour validation publique sous la supervision de l’autorité administrative locale, l’ONG partenaire de la FAO et le responsable du BAC.

Les vendeurs de semences dans les foires seront sélectionnés de manière transparente, en mettant en priorité les GPAS partenaires de la FAO et les producteurs/vendeurs de ma même commune. Leur enregistrement comme vendeur sera conditionné par la qualité de leurs semences après un contrôle réalisé par les agronomes de la FAO, du partenaire et du BAC pour vérifier la pureté spécifique et variétale, le taux de germination, l’état sanitaire et la teneur en eau des semences.

Les bénéficiaires et les vendeurs participeront dans une séance d’information/formation, organisée par le partenaire, sur la méthodologie et l’objectif des foires aux semences. C’est dans la même séance que le site et la date d’organisation de la foire seront fixés. Le jour de la foire aux semences, le partenaire commencera par une séance d’explication de l’objectif visé par cette activité en mettant l’accent sur la valeur ajoutée et la qualité des SQD. Ensuite, chaque bénéficiaire devra payer une contribution monétaire, à un cadre désigné par la DDA, calculée en fonction du taux de subvention, avant de recevoir des vouchers d’une valeur monétaire de 1500 gourdes (environ 30 USD) qu’il échangera contre des SQD d’une culture et variété de son choix dans la foire au semences.

Trois semaines après la foire aux semences, les partenaires feront une enquête auprès d’un échantillon aléatoire d’au moins 5% des bénéficiaires pour évaluer l’impact de l’activité par des visites des champs, des échanges sur la qualité des semences et l’usage qu’ils en ont fait, etc. Les résultats de cette évaluation figureront dans les rapports finaux transmis à la FAO par les partenaires.

* 1. **Contribution du Gouvernement**

Ce projet entre dans le Cadre du Programme Triennal d’Appui à la Relance Agricole (PTRA) et du Programmation Pays (CPP) formulé conjointement par le Gouvernement d’Haïti, la FAO et d’autres acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ainsi, ses activités seront mises en œuvre en passant par les services décentralisés du MARNDR. Comme contribution, le Gouvernement :

* Mettra à la disposition du projet les services d’un personnel qualifié pour participer au suivi et à la coordination du projet.
* Prendra en charge les indemnités et les salaires de son personnel travaillant sur le projet.
* Prendra en charge les coûts de dédouanement du matériel et équipement achetés dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
* Fournira une assistance administrative nécessaire, notamment des bureaux pour les consultants agronomes du projet affectés au niveau des DDA et des BAC.
* Prendra les dispositions nécessaires à assurer l’efficacité des opérations du projet, y compris l’accès aux informations et aux données ainsi que l’acquisition hors taxe des biens et équipements affectés au projet.
* Permettra au Représentant de la FAO accrédité dans le pays, ou tout autre fonctionnaire désigné par ce dernier, d’accéder aux sites du projet pour en suivre la mise en œuvre et évaluer l’avancement des activités.
  1. **Contribution du donateur**

La contribution du Fond de Reconstruction d’Haïti à travers la FAO est de sept cent milles (700 000) dollars américains (voir le budget en annexe).Elle couvrira:

* Le fonctionnaire international-CTP du projet (136 000 USD)
* Les consultants nationaux (86 600 USD) ;
* Le personnel temporaire (6000 USD) ;
* Les contrats (170 800 USD) : avec SNS, FAMV, fermes agricoles et les GPAS ainsi que l’assistance semencière aux ménages vulnérables par les foires aux semences;
* Voyage (47 500 USD) : missions des consultants de la FAO;
* Formation (55 000 USD) : formations techniques des GPAS et du personnel des BAC ;
* Fournitures et consommables (62 050 USD) : Semences et matériel végétal de pré-base et de base, matériel de conditionnement semences et de visibilité;
* Équipement (28800 USD) : Équipement de stockage des semences (60 Silos), un ordinateur, une imprimante et 3 motos;
* Appui des divisions techniques du siège de la FAO (22 000 USD) : missions d’appui, rapports et évaluation;
* Dépenses Généraux d’opérations (32 914 USD) : fonctionnement et entretien des véhicules et motos, carburant, etc.
* Frais de gestion de la FAO (45 336 USD) ;
* Frais de gestion de l’agence administrative (7 000 USD).
  1. **Support technique et liaison**

La FAO apportera un appui technique au MARNDR pour la mise en œuvre des activités de ce projet. La FAO recrutera un personnel d’appui technique composé d’un expert international en sélection variétale et production des semences, qui sera Coordonnateur Technique du Projet (CTP), et de consultants nationaux : deux agronomes, un agroéconomiste et 3 techniciens agronomes. Cette équipe qui constitue l’unité de gestion du projet assurera la planification et le suivi de la mise en œuvre de toutes les activités du projet. Elle travaillera en étroite collaboration avec le Coordinateur National du projet, nommé par le MARNDR, pour faciliter la communication entre le Gouvernement et les autres acteurs œuvrant dans le sous-secteur semencier. De plus, elle fera la sélection des GPAS dont elle assurera le suivi-encadrement en collaboration avec le SNS, elle sélectionnera aussi des institutions techniques et des entités admissibles avec lesquelles elle signera des protocoles d’accord pour la mise en œuvre de certaines activités du projet.

Des missions d’appui technique à l’équipe d’exécution du projet seront organisées par le personnel du service des semences et des ressources phytogénétiques de la division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO (AGPM).

* 1. **Disposition pour la gestion et l’appui opérationnel**

Le Représentant de la FAO en Haïti sera le Budget Holder du projet qui assurera sa gestion financière dans le respect des procédures de la FAO. Il sera appuyé par le personnel administratif et opérationnel de la FAO Haïti en concertation avec l’expert international, CTP du projet et sous la supervision technique des unités spécialisées de la FAO. Au début du projet, la Représentation de la FAO Haïti et le Coordinateur National du Projet définiront les termes de coopération pour la réussite des actions prévues dans le projet.

Au niveau opérationnel, un cadre de collaboration sera créé à travers des protocoles d’accord/lettre d’entente entre la FAO et les services décentralisés du MARNDR et d’autres entités admissibles (GPAS, ONG) impliquées dans la mise en œuvre des activités.

1. **SUPERVISION, SUIVI-ÉVALUATION, INFORMATION RELATIVE À LA GESTION ET COMPTE RENDU**
   1. **Supervision et revues**

La supervision et les examens du projet seront réalisés à deux niveaux. Au niveau national, le Représentant de la FAO en Haïti et le Coordonnateur National du Projet feront la coordination d’une Unité de gestion du projet qui procédera à son exécution en collaboration avec les services techniques décentralisés du MARNDR (SNS, CRDA, DDA et BAC) et conformément aux directives définies dans le CPP. La supervision générale sera assurée par le comité de pilotage qui se réunira au moins une fois les cinq mois pour évaluer l’avancement des activités du projet, les contraintes rencontrées et proposera les mesures de correction. Tandis qu’au niveau international, le projet sera supervisé par le bureau régional de l’Amérique latine et des Caraïbes et le service AGPM de la division de production végétale et de protection des plantes de la FAO qui s’appuieront sur leur vaste expérience en matière de suivi et d’exécution des projets.

L’unité des opérations de la FAO assurera une liaison régulière entre le Représentant de la FAO en Haïti, l’Unité de gestion et le Coordonnateur National du projet afin de veiller à ce que sa mise en œuvre reste harmonieuse et respecte les délais.

Le projet sera soumis exclusivement aux procédures d’audit interne et externe énoncées dans le Règlement financier, les Règles de gestion financières et les directives de la FAO. Le régime de vérification interne de la FAO est une partie intégrante des contrôles internes de l’Organisation qui s’inscrit dans le respect des pratiques exemplaires et le cadre des politiques établies par la haute direction. La stratégie de vérification interne de la FAO est complète. Elle englobe en effet les domaines des procédures financières, de la conformité, de la performance et de la vérification du rapport coût-efficacité; elle garantit également que les opérations réalisées sur le terrain et au siège sont gérées de manière économique, efficace et efficiente. La vérification externe, conformément au Règlement financier de la FAO, est confiée à un commissaire aux comptes, conformément aux normes d’audit communes généralement acceptées.

* 1. **Suivi-évaluation**

L’Unité de Suivi-évaluation de la FAO Haïti assurera le suivi-évaluation de l’avancement des activités du projet conformément aux indicateurs figurant dans le cadre logique. Une ligne de base est établie auprès des bénéficiaires des actions du projet. Ensuite, à la fin du projet, une enquête d’évaluation finale de l’impact du projet sur les bénéficiaires sera réalisée. L’impact de l’assistance semencière du projet à travers la dotation de vouchers aux ménages vulnérables sera évalué au cours de chaque saison culturale concernée par l’assistance par les partenaires de la FAO pour l’organisation des foires aux semences à travers des enquêtes réalisées auprès de 5% de bénéficiaires.

* 1. **Suivi et gestion des connaissances**

Un fonctionnaire du service AGPM de la FAO fera une mission d’évaluation à mi-parcours du projet et présentera un rapport comprenant l’état d’avancement du projet et les recommandations pour les éventuels ajustements nécessaires pour la poursuite des activités. Des rapports d’avancement des activités seront soumis aux réunions du comité de pilotage et un rapport intermédiaire sera élaborer 6 mois après le démarrage du projet. A la fin du projet, les enseignements et les leçons apprises du projet seront capitalisés dans un atelier réunissant toutes les parties prenantes.

* 1. **Communication et visibilité**

La FAO préparera la documentation nécessaire et des publications détaillant les progrès des activités du projet. En outre, la FAO assurera une visibilité du projet à travers des logos, des banderoles, des panneaux de visibilité, des fiches illustratives des résultats du projet, des interviews à la radio/télévision lors des séances de formation, etc.

* 1. **Calendrier des rapports**

Pour répondre aux exigences contractuelles du FRH en matière de rapportage, l’expert international et le Coordinateur National du projet seront responsables de l’élaboration des rapports suivants:

* Un état d’avancement trimestriel
* Un rapport narratif annuel entre les intervalles de 01 janvier au 31 décembre durant la période d’exécution du projet
* Un rapport narratif final dans le format approprié du FRH
* Un rapport financier annuel au terme de chaque année et un rapport financier final à la clôture du projet.

1. **BUDGET DU PROJET**

|  |  |
| --- | --- |
| **Catégorie des dépenses** | **TOTAL USD** |
| Personnel et autres dépenses du personnel | 228 600 |
| Fournitures, produits et matériaux | 62 050 |
| Equipement, véhicules et ameublement | 28 800 |
| Services contractuels (Formations) | 55 000 |
| Voyages | 47 500 |
| Transfert et subventions aux contreparties (ONG, GPAS, SNS et FAMV) | 170 800 |
| Operations générales et autres couts | 54 914 |
| **Sous-total: Coût du Projet** | **647 664** |
| Frais de gestion de la FAO (7%) | 45 336 |
| Frais de gestion de l'Agent Administratif (1%) | 7 000 |
| **Sous-total: Coût indirect** | **52 336** |
| **Budget total du projet** | **700 000** |

1. **CHRONOGRAMME MENSUEL DES ACTIVITÉS**

| **Activités** | **2015** | **Année 2016** | | | | | | | | | | | | **Année 2017** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Déc.** | **Janv.** | **Fév.** | **Mars** | **Avril** | **Mai** | **Juin** | **Juil.** | **Aout** | **Sept** | **oct.** | **nov.** | **Déc.** | **Janv.** | **Fév.** | **Mars** |
| Processus d'ouverture et de lancement du projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **A.1 Renforcement de la capacité opérationnelle du MARNDR** | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Acquisition de nouvelles variétés en provenance d'institutions internationales de recherche: USDA pour le soja edamame, CIP pour la patate douce et Center for Pacific crops and trees pour la colocase. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Signature des protocoles d'accord et suivi des essais variétaux par FAMV |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Production de semences et boutures de base |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Inspection des parcelles et Contrôle de la qualité des semences |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **A.2 Renforcement de la capacité opérationnelle des GPAS** | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Identification de 20 GPAS |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Formation des membres des GPAS en production, conditionnement et stockage de semences et matériel végétal de plantation |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Identification des espèces dont les SQS seront multipliées par les GPAS |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Achat des semences et matériel végétal de plantation de base |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Distribution et semis/plantation des semences et matériel végétal aux GPAS |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Suivi/encadrement des parcelles de production de semences des GPAS |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Récolte/récupération/redistribution des semences et du matériel végétal |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Formation des membres des GPAS en gestion d'entreprises agricoles |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Achat et distribution aux GPAS de matériel de conditionnement et stockage |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **A.3 Vulgarisation des SQD et amélioration de l'accès aux SQD en faveur des petits agriculteurs affectés par les catastrophes naturelles** | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation des GPAS et BAC sur l'animation des CEP |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Installation et animation des CEP |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Identification des communes affectées par les désastres naturels |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Protocoles d'accord avec les ONG partenaires |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Ciblage des ménages vulnérables/validation publique |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Organisation des foires aux semences et formation des bénéficiaires sur les SQD |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Évaluation de l'impact des foires aux semences |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **A.5 Les rapports** | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rapports intermédiaires montrant l’état d’avancement des activités |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rapport final |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## CADRE LOGIQUE DU PROJET

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | ***Logique d'intervention*** | ***Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)*** | ***Sources de vérification*** | ***Risques et hypothèses*** | |
| ***Objectif global*** | ***Contribuer à l’amélioration de l’agriculture familiale haïtienne par le renforcement des capacités des structures associatives en production et commercialisation des semences de qualité*** | * La production des bénéficiaires des semences de qualité augmente de 20% à 30%. * Quantité de SQD produites par les Groupements de Production Artisanale de Semences (GPAS). | * Rapports des DDA, des BAC et des agronomes de la FAO * Rapports des partenaires * Rapport final du projet |  | |
| ***Objectif spécifique*** | ***Renforcer les capacités des GPAS en production et commercialisation de semences de qualité déclarée (SQD) tout en utilisant des bonnes pratiques agricoles.*** | * Nombre d’agriculteurs bénéficiaires. * Quantité de semences et de matériel végétal produits et diffusés par le projet. * Nombre de membres des GPAS formés qui pratiquent la production de SQD et adoptent les bonnes pratiques agricoles. | * Rapports du SNS * Rapports des agronomes de la FAO et des BAC * Rapports d’autres partenaires : ONG * Rapports des GPAS * Visites des activités des GPAS sur terrain | * Pas de désastres naturels majeurs susceptibles d’affecter les cultures. * Stabilité politique et sociale * Bonne collaboration entre les parties prenantes | |
|  | **R.1 : Les services du MARNDR sont renforcés** | * Deux essais variétaux suivi par la FAMV et la FAO donnent des résultats; * Les fermes agricoles publics et privées produisent et vendent 20 tonnes de semences de base de légumineuses et céréales et 1,8 millions de bouture de patate douce et de manioc. * Le personnel du SNS fait des inspections des parcelles de production de semences des fermes agricoles et des GPAS et contrôle la qualité de leurs semences au stock. * Les coordonnées des GPAS et les types de semences/plants qu’ils produisent sont répertoriés sur une carte électronique que la FAO et le SNS partagent avec toutes les parties prenantes. | * Visites de terrain et rapports de FAMV et SNS. * Travaux de fin d’étude des étudiants associés pour le suivi des essais variétaux. * Rapports des fermes agricoles et des GPAS partenaires. * Rapports de mission. * Documents de formation. * Carte de localisation des GPAS. * Rapport final | * Pas de désastres naturels majeurs susceptibles d’affecter les cultures. * Ressources humaines disponibles au sein du SNS et de la FAMV pour réaliser les activités prévues. * Bonne collaboration entre le SNS et les fermes agricoles publiques et privées pour la production des semences de base. * Stabilité politique et sociale. | |
|  | **R.2*:* La capacité opérationnelle des GPAS et des cadres des BAC concernées est renforcée** | * 300 membres de 20 nouveaux GPAS reçoivent des formations sur les techniques de production, conditionnement et conservation des semences ainsi que sur les bonnes pratiques agricoles. * 60 membres des comités de gestion de ces 20 GPAS (3/GPAS) sont formés sur les outils de gestion d’une entreprise agricole et le marketing. * 70% des participants aux formations adoptent et pratiquent les connaissances acquises. * Les GPAS partenaires de la FAO améliorent leur système de gestion des revenus et de commercialisation des semences. Certains d’entre eux se regroupent en fédérations de GPAS. * Pendant la durée du projet, les GPAS produisent et commercialisent environ 300 tonnes de semences et 1,8 millions de boutures de manioc et de patate douce. * Chaque GPAS reçoit du projet : 3 silos de stockage, 600 sacs d’emballage (capacité de 5 kg) et 4 bâches plastiques. | * Rapports et modules des formations. * Inspection des parcelles des GPAS par le SNS * Quantité et qualité de semences et matériel végétal de plantation produits : rapport du SNS et rapports des GPAS. * Visite des parcelles de production et des stocks de semences des GPAS. * Rapports intermédiaire et final du projet | * Partenaires d’exécution disposent de moyens opérationnels * Disponibilité des semences et du matériel végétal de base ou des SQD de première génération. * Participation active des GPAS et des BAC. * Pas de désastres naturels majeurs * Bonne collaboration des GPAS pour la création des fédérations. * Stabilité politique et sociale | |
|  | **R.3 : Les SQD sont vulgarisées dans la zone d’action du projet et leur accès est amélioré en faveur des petits agriculteurs familiaux vulnérabilisés par les catastrophes naturelles.** | * Un facilitateur de chaque GPAS est formé sur l’animation des CEP; * Les nouvelles variétés et les SQD sont vulgarisées à travers des CEP animés au sein des GPAS; * La production de 800 agriculteurs familiaux est améliorée (augmentation de 10 à 20%) par l’acquisition des SQD échangées contre des vouchers subventionnés (entre 70% et 80%) dans des foires aux semences. | * Visite des CEP * Rapports des partenaires. * Visite des foires aux semences. * Rapport des DDA et des BAC. * Rapports mensuels des techniciens agronomes de la FAO. * Rapport intermédiaire et rapport final | * Partenaires d’exécution disposent de moyens opérationnels * Disponibilité des semences et du matériel végétal de qualité déclarée chez les GPAS et les producteurs locaux * Participation active des GPAS, des DDA et des BAC. * Pas de désastres naturels majeurs * Stabilité politique et sociale | |
| ***Activités pour le Résultat 1*** | A.1.1 : Protocole d’accord avec les fermes agricoles pour la production de semences de base  A.1.2 : Inspection des parcelles de production de semences par le SNS.  A.1.3 : Installation et suivi des essais variétaux par la FAMV. | ***Moyens*** | ***Coût en USD*** | |  |
| * Protocole d’accord avec SNS et les fermes agricoles | 28,000 | |  |
| * Protocoles d’accord avec FAMV | 23,000 | |  |
| * Assistance technique : experts internationaux, consultants nationaux, appui technique du siège | 64,800 | |  |
| * Voyages des consultants (tickets d’avion, frais de mission sur terrain) | 9,500 | |  |
| * Fourniture | 5,000 | |  |
| * Dépenses d’opérations | 10,000 | |  |
| * Équipement | 4,600 | |  |
| * Frais de gestion | 17,445 | |  |
| * Total Résultat 1: | **162,345 USD** | |  |
| ***Activités pour le Résultat 2.*** | A.2.1 : Identification de 20 GPAS et formation de 300 de ses membres et du personnel des BAC sur les techniques de production, conditionnement et stockage des SQD plus les bonnes pratiques agricoles.  A.2.2 : Formation de 60 membres des GPAS sur la gestion d’entreprise agricole et le marketing.  A.2.3: Suivi-encadrement des GPAS pour la production et la commercialisation des SQD ainsi que la structuration des fédérations de GPAS.  A.2.4 : Achat de semences de base et leur dotation aux GPAS pour la production des SQD de 1ère génération sous l’encadrement des agronomes de la FAO et des BAC.  A.2.5 : Protocole d’accord avec les GPAS pour la remise d’une partie des SQD de 1ère génération.  A.2.6 : Inspection des parcelles de production des semences et contrôle de leur qualité par le SNS.  A.2.10 : Achat et livraison aux GPAS de matériel de conditionnement et de stockage suivi de leur formation sur son usage. | * Formations des GPAS | 40,000 | |  |
| * Achat des semences et matériel végétal de plantation élites | 50,550 | |
| * Achat du matériel et équipement de conditionnement et de stockage. | 19,600 | |
| * Matériel de visibilité | 6,500 | |
| * Protocole d’accord avec les GPAS, fermes agricoles pour production de semences (base et SQD) | 64,800 | |
| * Voyages des consultants (tickets d’avion, frais de mission sur terrain) | 22,000 | |
| * Assistance technique : experts internationaux, consultants nationaux, appui technique du siège. | 116,900 | |
| * Personnel administratif. | 3000 | |
| * Dépenses d’Operations | 12,914 | |
| * Frais de gestion | 17,445 | |
| * **Total Résultat 2:** | **353,709 USD** | |
| ***Activités pour le Résultat 3.*** | A.3.1 : Formation des facilitateurs issus des GPAS et des cadres des BAC sur le CEP.  A.3.2 : Installation des CEP chez les GPAS.  A.3.3 : Identification des communes affectées par les catastrophes naturelles en collaboration avec CNSA.  A.3.4 : Appel d’offre, sélection et protocole d’accord avec des ONG pour l’organisation des foires aux semences.  A.3.6: Formation du personnel de ces ONG.  A.3.7 : Ciblage des agriculteurs familiaux vulnérables et identification des vendeurs de SQD dans les foires aux semences sur base de la qualité de leurs semences.  A.3.8: Validation publique des listes des bénéficiaires ciblés en collaboration avec les autorités locales et les OCB.  A.3.9 : Fabrication des vouchers par la FAO.  A.3.10 : Organisation des foires aux semences et dotation des vouchers aux bénéficiaires ciblés pour achat des SQD. | * Formation des facilitateurs des CEP issues des GPAS et des BAC | 15,000 | |
| * Installation et suivi des CEP | 15,000 | |  |
| * Valeur des semences achetées par vouchers donnés à 800 bénéficiaires | 30,000 | |  |
| * Frais d’organisation des foires aux semences par des ONG locales | 10,000 | |  |
| Voyages des consultants (tickets d’avion, frais de mission sur terrain) | 16,000 | |  |
| * Équipement | 4,600 | |  |
| * Assistance technique : experts internationaux, consultants nationaux | 62,900 | |  |
| * Personnel administratif. | 3,000 | |  |
| * Dépenses d’Operations | 10,000 | |  |
| * Frais de gestion | 17,446 | |  |
| **Total Résultat 3:** | **183,946 USD** | |  |
|  |  | |  |

1. PNUD Rapport OMD 2013 [↑](#footnote-ref-1)
2. Programme triennal de relance agricole 2013-2016, p. 10 [↑](#footnote-ref-2)
3. SNS : Rapport de l’atelier sur les cultures biofortifiées organisés par Harvest Plus Lac et AKOSAA ; octobre 2014 [↑](#footnote-ref-3)
4. Une catégorie de semences définie par la FAO et ses pays membres pour permettre aux pays, n’ayant pas suffisamment de ressources humaines et de laboratoires pour faire la certification des semences, de faire des inspections aux champs et un contrôle minimale qui garantissent la qualité des semences. [↑](#footnote-ref-4)